

Attention :

- L'instruction de la demande de logement ne pourra être réalisée que lorsque toutes les photocopies des pièces justificatives demandées ci-dessous auront été fournies,
- L'ensemble de ces documents, à fournir pour chaque personne qui vivra dans le logement, devra être traduit en français et les montants convertis en euros.

Identité & situation familiale	
	Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
	Carte/ titre de résident ou carte /titre de séjour en cours de validité Ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour
	Attestation provisoire relative à la composition familiale pour les réfugiés ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire
	Photocopie du livret de famille (à jour des mariages, naissances, divorces, décès)
	Attestation d'enregistrement du PACS
	Extrait du jugement de divorce Ou copie de l'acte de saisine du juge portant sur les dispositions relatives à la garde d'enfant et à la pension alimentaire
	Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans
	Certificat médical attestant de la grossesse
	Jugement de tutelle ou curatelle, le cas échéant
Ressources	
	Copie des avis d'imposition ou non-imposition des deux années précédentes de toutes les personnes vivant dans le logement.
Pour les personnes de nationalité étrangère	Si aucun avis d'imposition français ou document équivalent, attestation d'une autre administration compétente concernant les deux années précédentes
Si l'avis d'imposition comporte les revenus des deux membres du couple, les seuls revenus du demandeur peuvent être pris en compte à condition de fournir :	
	Jugement de divorce ou de la convention homologuée
	Mention de la dissolution du PACS dans l'acte de naissance ou, récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture à l'officier de l'état civil ou au notaire instrumentaire
	Copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales, ou, si divorce par consentement mutuel, justificatif d'avocat attestant que la procédure est en cours
	Ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en cas de situation d'urgence
Situation professionnelle	
Salarié / Intérimaire /apprenti	Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire et du (ou des) contrat(s) de travail
Non-salarié	Dernier bilan ou attestation comptable évaluant le salaire mensuel perçu
Retraite ou pension d'invalidité	Attestation/notification de retraite /pension
Assistant maternel/familial	Agrément
Actif sans emploi	Notification de décision pôle emploi précisant date de début et de fin de droit, le montant journalier de l'allocation perçue ainsi que les 3 derniers avis de paiements
Reprise d'activité	Carte demandeur d'emploi ou attestation de situation et document attestant la reprise
Indemnités journalières	2 derniers bulletins de la sécurité sociale
Prestations familiales	Attestation CAF ou MSA (AAH, RSA, AF, PAJE, prime d'activité, AJPP, AEEH, CF, ASF, ASPA)
Etudiant	Carte d'étudiant
Etudiant boursier	Avis d'attribution de bourse

Liste des pièces à fournir obligatoirement

Logement actuel	
Locataire	Copie du bail et 3 dernières quittances de loyers ou attestation du propriétaire certifiant le paiement des loyers
Hébergé chez un particulier, structure d'hébergement, logement-foyer, ...	Attestation d'hébergement à titre gracieux et photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge Ou attestation de la structure d'hébergement, du gestionnaire ou employeur
Propriétaire	Taxe foncière ou titre de propriété
Complément	
	Une lettre contenant l'exposé de votre situation et motivant la demande
	Fiche de renseignements complémentaires ci-dessous dûment renseignée
Handicap Ou perte d'autonomie	Document CERFA « logement adapté aux handicapés » Et carte mobilité inclusion invalidité ou carte invalidité ou décision d'attribution (inclus APA)
	Un relevé d'identité bancaire (pas de livret A)

Fiche de renseignements complémentaires

	Demandeur	Conjoint
Identité		
Nom		
Prénom		
Identifiant Sécurité Sociale (Prestations MSA)		
Numéro de sécurité sociale		
Logement actuel		
Délai de préavis		
Nom et adresse du propriétaire		
Demande		
En l'absence d'ascenseur, étage maximum que vous ne souhaiteriez pas dépasser :		
Ancien locataire Habitalys ?		
Oui, quelle résidence ?		
Non		
Existe-t-il un élément qui n'est pas renseigné et qui vous semble utile de nous communiquer ?		